



## Départ à la retraite à 60 ans ou 63 ans ?

Par **chanonat**, le **15/02/2010** à **15:34**

Bonjour,  
Je suis âgée de 55 ans, je me demande aujourd'hui si je vais pouvoir faire le travail que je fais actuellement jusqu'à 60 ans et au delà. Je suis aide ménagère (entre 21, 24 et 30 heures par semaine). Si je prend ma retraite à 60 ans serais-je vraiment pénalisée étant donné que je n'aurais à cette date que 154 trimestres (je compte 4 trimestres par années jusqu'en 2015 et plus les huit trimestres pour avoir élevé un enfant). J'aurai la totalité de mes trimestres seulement à 63 ans. Merci de me répondre.